NORTON ROSE FULBRIGHT

Avocats et agents de brevets et de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA

F: +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Éric Dunberry
+1 514.847.4492
Eric.Dunberry@nortonrosefulbright.com

Le 14 janvier 2015

Par SDÉ, courriel électronique et poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Votre référence	Notre référence
R-3888-2014	00378415-0247

Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport (R-3888-2014)

Chère Me Dubois,

La présente fait suite à votre lettre du 6 janvier 2015 et contient les informations requises par la Régie aux fins de la planification de l'audience.

Le Transporteur souligne que la décision D-2014-117 définit les sujets qui seront étudiés dans le présent dossier. La Régie a estimé que la période réservée pour l'audience du 2 au 13 février 2015 sera suffisante pour traiter des sujets dans ce dossier.

Le Transporteur présentera un seul panel composé de cinq de ses représentants, en l'occurrence Mme Stéphanie Caron, chef – Affaires réglementaires et tarifaires, M. Sylvain Clermont, chef – Commercialisation des services de transport, Mme Nada Duchesne, chef – Planification financière, M. Jean-Pierre Giroux, directeur – Planification, et M. Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires, ainsi que Mme Judy W. Chang de la firme The Brattle Group, en qualité de témoin expert.

Les membres de ce panel traiteront de l'ensemble des sujets retenus par la Régie pour cette phase I du dossier et pourront répondre aux questions relatives à la preuve déposée par le Transporteur. Le temps requis pour l'adoption et la présentation de notre preuve sera d'environ 5 heures. Le Transporteur s'attend donc à ce que le témoignage des membres de son panel, y compris leur contre-interrogatoire, soit complété à l'intérieur de la première semaine.

Des contre-interrogatoires sont prévus pour les témoins de tous les intervenants, à l'exception d'EBM, pour les durées suivantes :

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie au Canada.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Norton Rose Fulbright LLP, Norton Rose Fulbright Australia, Norton Rose Fulbright South Africa (constituée sous le nom de Deneys Reitz Inc.) et Fulbright & Jaworski LLP, chacune étant une entité juridique distincte, sont membres du Verein Norton Rose Fulbright, un Verein suisse. On peut obtenir des détails sur chaque entité ainsi que certains renseignements réglementaires à l'adresse nortonrosefulbright.com. Le Verein Norton Rose Fulbright aide à coordonner les activités des membres, mais il ne fournit aucun service juridique aux clients.

ACEFO	1 à 2 heures
AQCIE-CIFQ	**3 à 4 heures**
FCEI	2 à 3 heures
NLH	3 à 4 heures
UC	1 à 2 heures

Cet estimé est appelé à être modifié suite à la présentation de la preuve en chef de ces intervenants et ne tient pas compte d'une éventuelle contre-preuve au terme de la preuve des intervenants.

Aux fins de l'argumentation, le Transporteur entend livrer une plaidoirie orale encadrée d'un plan d'argumentation. La durée de ses représentations est évaluée à 8 heures, incluant une réplique. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable qu'un délai raisonnable soit alloué aux parties entre le moment où la preuve de toutes les parties sera close et le début des plaidoiries.

Au titre des suggestions susceptibles d'assurer un traitement optimal des questions d'expertise, le Transporteur suggère d'établir l'ordre de présentation de la preuve des intervenants afin que ceux qui présentent un expert puissent procéder immédiatement après la clôture de la preuve en chef du Transporteur. Cette approche permettrait de concentrer en un bloc l'audition des trois témoins experts, dans un souci d'efficacité et en s'assurant de leur présence, le cas échéant, à l'intérieur d'une période de temps bien définie. Ainsi, l'AQCIE-CIFQ pourrait faire entendre le témoignage de M. Knecht immédiatement après la fin du témoignage des membres du panel du Transporteur, suivi par le témoignage de M. Adamson pour NLH.

Enfin, le Transporteur n'envisage aucun moyen préliminaire à l'heure actuelle.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au sujet de ce qui précède.

Veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

Éric Dunberry

Copie : Intervenants (par courriel)
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution
Me Marie-Christine Hivon, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.